Syndicat National de l'Education Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Rennes, le 25 octobre 2026

Nom, Prénom

14 rue Papu
35000 RENNES
s3-rennes@snepfsu.net

Suivi du dossier :
Olivier LEROY
06 77 79 46 91

Invitation
pour le Stage de formation syndicale
▶ Stage Carrière et Droits ◀

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 215-1 du Code Général de la Fonction Publique définissant l'attribution des congés pour formation syndicale

Chèr(e) collègue

Tu es invité.e à participer à la réunion syndicale, organisée par le SNEP-FSU Bretagne, qui aura lieu le :

Jeudi 8 avril 2027 de 9h30 à 16h30
à la FSU, 14 rue Papu, 35000 RENNES

L'ordre du jour est le suivant :

1. **PPCR, perspectives et évolutions**
   Les rendez-vous de carrière (calendrier, déroulé)
   Les avis, les recours
2. **Promotions, fonctionnement et perspectives**
   - **Hors-Classe**
     Fonctionnement dans notre académie, notation qui fait quoi ? qui décide quoi ? quel recours ?
   - **Classe Exceptionnelle**
     Fonctionnement dans notre académie, notation qui fait quoi ? qui décide quoi ? quel recours ?
   - **L'accès aux corps des Professeurs d'EPS ou des Agrégés**
3. **Evolution de carrière**
   Temps partiels, Congés de Formation Professionnelle, Postes adaptés, Cumul d'activité, Reconversion, Détachement, Disponibilité

Nous comptons sur ta présence.
Bien cordialement.

Sami HAMROUNI, Alain BILLY, Olivier LEROY
Co-secrétaires académique du SNEP-FSU Bretagne

Cette invitation sera à joindre à ta demande de congé de formation syndicale, le tout déposé auprès du chef de service ou d'établissement, 1 mois avant la date du stage. Ce congé, de droit, ne peut être refusé, le cas échéant, que par le.la recteur.trice lui.elle-même. Pour les stagiaires ayant cours à l'Inspé, le jour du stage, le dépôt de la demande sera également doublée auprès de la direction de l'Inspé.

Demande de congé pour formation syndicale

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 215-1 du Code Général de la Fonction Publique
définissant l'attribution des congés pour formation syndicale

Nom – Prénom : (1)
Grade et fonction : (1)
Etablissement : (1)

à Madame la Rectrice de l'Académie de Rennes

s/c de M.Mme le.la Principal.e Proviseur.e

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 215-1 du Code Général de la Fonction Publique, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera le :

Jeudi 8 avril 2027 de 9h30 à 16h30
à la FSU, 14 rue Papu, 35000 RENNES

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.99 publié au JO du 06.01.00).

Veuillez agréer, Madame la Rectrice, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature (1)

(1) à préciser